

D-2020-157

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	71
Votants	74

Conseil Communautaire du 12 novembre 2020

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 29 octobre 2020, s'est réuni, en session ordinaire en Visio conférence, sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

MODIFICATION DE LA DB-2020-04 DU 20 FÉVRIER 2020 - CESSIION D'UNE PARTIE DES PARCELLES IR122 ET IR116 SITUÉES À MARMANDE AU PROFIT DE FINAMUR

Étaient présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Christophe COURREGELONGUE - Régine POVEDA - Catherine BERNARD - Jean Luc ARMAND - Benjamin FAGES - Christian PEZZUTTI - Michel COUZIGOU - Jean François THOUMAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Pierre CAMANI - Emilie BAYLE - Jérémie BESPEA - Véronique BEZIADÉ - Jérôme BISSIÈRES - Jonathan BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Sophie BORDERIE - Valérie BOTTECCHIA - Jean-Claude BOURBON - Céline BOUSSIE - Serge CADRET - Martine CALZAVARA - Laurent CAPELLE - Patrick CARDOIT - Maud CARUHEL - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Claudette GALLESIO - Guy IANOTTO - Pierre IMBERT - Christian JAMBON - Liliane KULTON - Jean-Michel LABORDE - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Jean-Pierre LANDAT - Guy LAUMET - Alain LERDU - Emmanuelle MARCHAND - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Didier MONPOUILLAN - François NÉRAUD - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSIoT - Noëlli REY-LE MEUR - Loréline ROQUES - Aurore ROUBET - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Jacques VERDELET - Nadine ZANARDO - Marie-Chantal TRINQUE (suppléante de Gilbert DUFOURG)

Absents ou excusés

Marie-Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET - Louis BRESOLIN - Dominique CAPRAIS - Pierre FEYRIT - Dominique MARTIN - Jean Michel MOREAU

Pouvoirs de

Louis BRESOLIN A Dante RINAUDO - Dominique CAPRAIS A Gilles LAGAÛZÈRE - Dominique MARTIN A Maud CARUHEL

Secrétaire de séance

Christian PEZZUTTI

MODIFICATION DE LA DB-2020-04 DU 20 FÉVRIER 2020 - CESSIION D'UNE PARTIE DES PARCELLES IR122 ET IR116 SITUÉES À MARMANDE AU PROFIT DE FINAMUR

Rapporteur : Benjamin FAGES

Objet de la délibération

Modification de la DB-2020-04 du 20 février 2020 à la demande de FINAMUR

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision du Bureau DB-2020-04 du 20 février 2020 portant cession d'une partie des parcelles IR122 et IR116 situées à Marmande au profit de Finamur,

Vu l'avis des Domaines du 10 février 2020,

Exposé des motifs

La SAS l'Univers de l'emballage est soumise à la réglementation relative aux Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour son stockage. Son bâtiment situé sur la parcelle cadastrée IS43 ne respecte pas la réglementation car il est implanté trop près de la limite séparative de ladite parcelle.

Aussi, afin de se mettre en conformité avec la réglementation, la SAS l'Univers de l'emballage avait sollicité VGA pour acquérir une bande de terrain de 1 543 m² sur toute la longueur de la parcelle (cession au profit de FINAMUR, partenaire financier de la SAS. Montage de l'opération en CBI). Le Bureau communautaire avait validé cette cession le 20 février dernier. Or, le passage du géomètre a révélé que cette bande évaluée à 1 543 m² n'était pas suffisante pour permettre une distance de 20 m entre la clôture et l'entrepôt. La SAS souhaite donc finalement acquérir une bande de 1 619 m² (595 m² sur la parcelle IR116 et 1 024 m² sur la parcelle IR122).

L'avis des Domaines indiquant un prix de 25€/m², la cession serait donc consentie au prix de 40 475 €.

Les autres conditions énumérées dans la décision du Bureau précitée (déplacement d'équipements, servitudes...) sont maintenues.

Le Conseil Communautaire,

Modifie la décision du Bureau DB-2020-04 du 20 février 2020 pour sa partie relative à l'emprise foncière cédée et au prix de vente

Décide que la cession de 1 619 m² (voir plan joint) au profit de la FINAMUR est consentie au prix de 40 475€

Précise que les autres dispositions de la décision du Bureau DB-2020-04 ne sont pas modifiées

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote

Votants	74	
Pour	74	
Contre	0	
Abstention	0	

Publication / Affichage

Le 19 novembre 2020

Fait à Marmande le 12 novembre 2020

Jacques BILIRIT
Président de Val de Garonne Agglomération